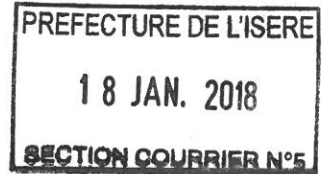


COMITE SYNDICAL

DU 10 JANVIER 2018



Le 10 janvier 2018 à 17 heures 30, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 14 décembre 2017 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux de l'Hôtel du Département.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	32
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	25
Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :	6
6667 voix présents ou représentés :	8 004,71 voix

PRESENTS

Titulaires

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Christine GARNIER, Jérôme DUTRONCY, Laurent THOVISTE, Michelle VEYRET, Jean-Noël CAUSSE, (Grenoble-Alpes Métropole), Jean-Paul BRET, Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Martial SIMONDANT, (Bièvre Isère Communauté), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude POTIÉ, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté). Francis GIMBERT (à partir de 18 h 15), Pierre BEGUERY, Henri BAILE, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Suppléants :

Mmes et MM. Joël CAVRET, (Communauté de Communes du Trièves), Raphaël MOCELLIN, Jean-Yves BALESTAS, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Mme Nicole BOULEBSOL, (Grenoble-Alpes Métropole),
M. Michel OCTRU, (Grenoble-Alpes Métropole),
M. Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),
M. Jérôme BARBIERI, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),
M. Eric SAVIGNON, (Bièvre Isère Communauté),
Mme Marie-Claire TERRIER, (Communauté de Communes du Trièves),
Mme Isabelle DUPRAZ-FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté),
Mme Laurence THERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Catherine CHABERT, (DDT 38), Jean-François INARD, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Georges DÉRU, (Payeur Départemental), Paul BERTHOLET, (Ville de Gières), Benoît PARENT, Constant BERROU, Murielle PEZET-KUHN, (AURG), Philippe AUGER, Olivier ALEXANDRE, Karine PONCET-MOISE, Amandine DECERIER, Cécile BENECH, Soizic GELINEAU, (stagiaire), (Etablissement Public du SCoT).

PERSONNES EXCUSÉES

Mme et MM. Nicole BOULEBSOL, Michel OCTRU, (Grenoble-Alpes Métropole), M. Luc REMOND, Jérôme BARBIERI, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), M. Eric SAVIGNON, Jean-Christian PIOLAT (Bièvre Isère Communauté), Mme Marie-Claire TERRIER, (Communauté de Communes du Trièves), Mme Isabelle DUPRAZ-FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Laurent THERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

**Objet : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
Animation, communication, sensibilisation**

DELIBERATION N° 18-I-IV

**Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
Animation, communication, sensibilisation**

Le Président expose :

Dans le cadre de l'Etablissement public du SCoT, une plateforme d'acteurs et un outil eau existe depuis 2007, permettant de fédérer, mutualiser les chantiers, et mettre en œuvre des actions inter territoires.

Pour 2018, en lien avec la commission environnement, et dans une vision prospective de gestion globale de la ressource en eau à l'échelle du SCoT, différentes actions sont envisagées autour de 4 axes principaux.

1 - Axe adaptation au changement climatique

Essai d'intégration de la notion du changement climatique dans le cadre du Bilan Besoins Ressources réalisés en 2016, 2017.

Quelles incidences sur la gestion durable des services ? Réflexion sur les mesures à prendre au niveau des gestionnaires des services d'eau et incidences potentielles sur le plan de sécurisation.

2 - Axe solidarité territoriale

Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement dans le cadre de la restructuration des compétences des collectivités en lien avec la loi NOTRe. Dans ce cadre suite notamment des réflexions engagées avec un groupe de travail composé des acteurs du territoire et les administrations sur le thème de la GEMAPI - Quelle mise en place suite à la prise de compétence au 1^{er} janvier 2018 (problèmes rencontrés, aide à la recherche de solution, benchmarking,...) - Possibilité d'aide ponctuelle selon les territoires sur la remontée de la compétence eau potable (reporting de l'expérience engrangée avec la Métropole et les réseaux nationaux tel la FNCCR).

3 - Axe gestion intégrée des eaux pluviales

Dans la continuité des travaux engagés depuis 2015 sur ce sujet (gestion intégrée des eaux pluviales - lien eaux pluviales et urbanisme), mise en place à l'échelle de l'EP SCoT d'un outil collaboratif ou d'une carte dynamique des projets innovants avec les partenaires du groupe de travail constitué de techniciens des intercommunalités, de l'Etat, de l'Agence de l'eau, du CAUE et de Bureaux d'études. L'objectifs : mettre en place un outil d'aide sur la base des fiches sur les projets innovants identifiés, échange d'expériences, sensibilisation des partenaires/ acteurs avec compléments d'enquête le cas échéant - Réflexion sur les actions à développer en lien avec l'adaptation au changement climatique (eau et nature en ville, ...).

4 - Il sera également assuré un suivi des études portant sur le grand cycle sur le périmètre du SCoT (ZSE, ZNSEA,...), et une participation aux réunions des SAGE, Contrats de rivière du territoire, dans le cadre de la SLGRI,... - suivi des différents comités de pilotage ou ateliers selon les besoins.

Dans le cadre de ces chantiers, l'outil eau aura un rôle d'animation de groupes techniques, d'ateliers thématiques, et assurera l'interface avec les collectivités concernées (concertation politique et technique). Il aura également un rôle de sensibilisation et d'information auprès des techniciens et des élus sur les thèmes en lien avec l'actualité et les travaux, avec l'organisation le cas échéant de temps d'animation (ateliers, conférences et ou séminaires).

Cela étant exposé, le Comité syndical :

- Sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour 2018 selon un plan de financement qui sera joint au dossier de demande de subvention. Cette subvention est sollicitée au taux le plus élevé.
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.
-

Vote : à l'unanimité

Voix pour :	8 004,71
Voix contre :	0
Abstention :	0

Fait à Grenoble, le 10 janvier 2018

Le Président

Yannik OLLIVIER

